



Réseau wallon
de Développement Rural

1^{er} trimestre 2011

Réseau wallon de Développement Rural
Cellule d'Animation du RwDR

Ruralités

Magazine n°9

NUMÉRO SPÉCIAL

BIENS PUBLICS



Entreprises et écosystèmes ruraux p. 12



Le rôle multifonctionnel de la forêt p. 14



L'écologie du bonheur p. 18



© Trame scrll

Chers lecteurs,

Les 18 et 19 novembre 2010, le Réseau wallon de Développement rural a organisé un séminaire sur le thème « La gestion des biens publics environnementaux : quelles politiques mettre en œuvre ? ». Travailler ce thème est d'une importance capitale pour la Wallonie comme pour l'Europe. Dans les prochains mois, il faudra que les concepts deviennent substance et mesures concrètes, que la réflexion entamée nourrisse les futures politiques de Développement rural. Ce séminaire entendait poser le cadre, apporter des illustrations, identifier les questions prioritaires et lancer le débat.

Pour avancer dans la réflexion, nous avons fait le choix d'envisager l'agriculture, la sylviculture et la relation entre entreprise et biodiversité sous un autre angle que celui utilisé habituellement. C'est pourquoi, afin de favoriser la réflexion et la recherche de réponses, de pistes d'actions, nous emmenons les participants et aujourd'hui nos lecteurs, sur un parcours cheminant au travers de points de vue nouveaux, développés ici et ailleurs en Europe. En prime, les dernières pages de ce magazine nous livrent deux témoignages, l'un académique, l'autre plutôt sociologique, qui devraient faire votre bonheur...

Si Ruralités met en avant quelques faits saillants développés durant le séminaire, les actes vous proposent, quant à eux, la description complète des expériences approchées et des visites effectuées. Vous y trouverez des contacts, une bibliographie résolument exhaustive et même un glossaire. Les actes en pdf sont téléchargeables sur le site du Réseau (www.reseau-pwdr.be).

Bonne lecture!
La Cellule d'Animation du Réseau

Sommaire

Éditorial	2
Contexte	3
Biens publics environnementaux, pourquoi en débattre aujourd'hui ?	3
Agriculture multifonctionnelle	8
L'agriculture multifonctionnelle comme solution d'avenir	8
Le projet BurrenLIFE : agriculture durable et préservation des services environnementaux d'une zone européenne particulière (Irlande)	9
La réorientation radicale de l'agriculture traditionnelle (Wallonie)	10
Entreprises et écosystèmes ruraux	11
Les entreprises participent au développement des écosystèmes	11
Carmeuse : Intégration de la production dans un système de management de l'environnement (Wallonie)	12
Protection de la source Vittel dans les Vosges (France)	13
Rôle multifonctionnel de la forêt	14
La multifonctionnalité, l'avenir de la forêt	14
Propriété forestière et rôle multifonctionnel de la forêt (Espagne)	16
Forest Life : une forêt privée multifonctionnelle (Wallonie)	17
Points de vue	18
« Pour être heureux, l'homme a besoin de la nature »	18
Quantifier et évaluer les services écosystémiques	19

Biens publics environnementaux, pourquoi en débattre aujourd'hui ?

Sans doute parce qu'il y a plus que jamais urgence... Débattre des biens publics environnementaux, c'est avant tout parler d'environnement, ce patrimoine commun aujourd'hui de plus en plus menacé, notamment par l'intervention de l'homme. La perte de biodiversité, la pollution des eaux, le changement climatique ou encore la crise énergétique amènent progressivement chacun d'entre nous à une plus grande conscience de l'importance d'une gestion du territoire respectueuse des « services environnementaux » ou « écosystémiques ».

Les régions rurales d'Europe et de Wallonie produisent et nourrissent les peuples, fournissent de l'emploi, disposent d'une grande variété de paysages, abritent et contribuent à la conservation de la plus grande part de la biodiversité européenne, remplissent la majorité des fonctions écologiques (recharge des nappes phréatiques, fertilité des sols, épuration, production d'énergies renouvelables,...). Elles représentent des lieux importants de culture et de loisirs.

Les territoires ruraux contribuent chaque jour à la production de biens publics. Ils sont par ailleurs en mutation profonde (agriculture, mutations spatiales, environnement,...) et affrontent de nouveaux défis (énergie, chan-

gement climatique). C'est pourquoi, aujourd'hui, acteurs du monde rural, économistes et décideurs politiques se penchent sur la question des biens publics. Ils se posent notamment la question de savoir si on peut donner un prix à la nature. Comment, par exemple, peut-on décider d'une valeur de cette dernière, notamment afin d'en préserver la qualité et la disponibilité au bénéfice de tous ?

Biens publics environnementaux, services écosystémiques, externalités,... De quoi parle-t-on exactement ?

La maîtrise de ces concepts est importante. Que ce soit pour participer au débat public sur la place de l'homme au sein des écosystèmes ou pour participer à la réflexion sur la prochaine Politique agricole commune (PAC), il est important d'être familiarisé à ceux-ci, d'en connaître les tenants et aboutissants.

La notion de biens publics fait référence à des biens et services pourvus deux propriétés fondamentales.

Premièrement, la *non-exclusion* : on ne peut empêcher quiconque de consommer ce type de bien. Prenons l'exemple du promeneur qui jouit d'un

Écosystème : En écologie, un écosystème désigne l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, hydrologique, climatique,... (ou le biotope).

Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie.

paysage rural agréable au bord d'une route, aucune participation financière ne peut lui être demandée pour sa « consommation paysagère » (absence de droit de propriété ou d'usage). En principe, nul ne peut empêcher l'autre de consommer ce bien, par contre si quelqu'un dégrade le bien, il prive les autres de cet usage.

Deuxièmement, la *non-rivalité* : la consommation du bien par un individu ne nuit pas à sa consommation par un autre. En d'autres termes, l'usage simultané d'un bien par plusieurs personnes est possible. La consommation immatérielle simultanée des paysages ou le prélèvement d'eau d'une nappe par plusieurs personnes illustrent le multi-usage d'une ressource.

L'environnement est donc un bien public. Tout écosystème naturel ou aménagé fournit des services à la société. La nature génère des biens publics ou encore rend des services que l'on appelle encore écosystémiques (SES) à la société.

En s'interrogeant sur la valeur des biens publics, des SES, on cherche plus particulièrement à identifier des moyens de mieux les protéger et au besoin de rétribuer les services environnementaux dont la dégradation avérée se traduit par une réduction de leur « offre ».



Séminaire international des 18 et 19 novembre 2010.

Il est évident que le périmètre des biens publics dépasse de loin le secteur agricole. Que ce soient les agriculteurs, les forestiers, les entreprises ou le simple citoyen, chacun peut et doit jouer un rôle en tant que co-gestionnaire d'écosystèmes aménagés, pourvoyeurs de biens publics.

Agriculture et biens publics

L'agriculture ne structure plus à elle seule les territoires ruraux. Mais elle en constitue néanmoins la principale emprise spatiale. L'agriculture fournit des produits agricoles, alimentaires et non alimentaires, mais aussi des services environnementaux, et même ruraux si l'on songe à l'entretien de l'espace ou au maintien du tissu rural. Les interactions entre agriculture et environnement peuvent produire des externalités soit positives, soit négatives.

Il est communément admis que les biens publics environnementaux associés à l'agriculture concernent :

- le maintien des fonctions de régulation des écosystèmes comme la gestion de la ressource en eau, la séquestration du carbone et la protection des sols ;
- la fourniture de services environnementaux comme la préservation de la biodiversité, la protection des habitats naturels ou l'entretien des paysages ruraux.

L'agriculture joue un rôle essentiel dans la préservation des biens publics/services environnementaux en lien avec le territoire, que ce soient les services de production, de régulation, de support au milieu de vie ou encore les services culturels ou scientifiques.

Aujourd'hui les biens publics peuvent constituer une base légitime pour les dépenses publiques de l'Union européenne en faveur de l'environnement, que certains acteurs ont d'ailleurs traduites par la formule « des fonds publics pour des biens publics ».

Externalités positives : entretien des paysages, sauvegarde de la biodiversité sauvage et domestique, réduction des risques d'incendies,...

Externalités négatives : pollution des ressources en eau, érosion des sols, détérioration des habitats,...

Le concept de biens publics a d'autres vertus : il permet de sortir d'une logique où la dimension environnementale de l'agriculture est subsidiaire des activités de production. Il permet de dépasser l'opposition et les conflits entre externalités négatives et positives en agriculture. Il permet enfin de contribuer à la réflexion sur la nécessaire évolution des soutiens publics à l'agriculture et leur légitimité. En d'autres termes, imaginer les outils d'une véritable transition environnementale en agriculture.

Intervention publique et rémunération des services environnementaux en agriculture

L'intervention publique est souvent nécessaire pour s'assurer qu'une offre est en phase avec la demande sociétale (soins de santé, enseignement,...). La demande d'intervention publique peut être nécessaire lorsque la demande sociétale pour un bien public est plus importante que le niveau actuel ou prévu de l'offre.

Suite au bilan de santé de la PAC, qui met en avant quatre grands défis (la biodiversité, la gestion de l'eau, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique), la dimension environnementale est appelée à prendre une place majeure dans la production agricole. Cela nécessite cependant d'élargir le champ des outils et les moyens disponibles pour répondre à ces objectifs.

Voilà sans doute pourquoi la notion de biens publics, qui émerge dans les débats sur l'avenir de la Politique agricole commune, apporte une base





Séminaire international des 18 et 19 novembre 2010.

en faveur d'une rémunération des agriculteurs pour la fourniture de biens et de services environnementaux. Des associations environnementales ainsi que des organisations agricoles utilisent de plus en plus le concept des biens publics comme pivot dans la justification d'une nécessaire intervention publique en agriculture.

Si l'on cerne mieux les enjeux aujourd'hui, des inquiétudes demeurent à propos de la mise en place d'un système de rémunération des services rendus par l'agriculteur. Aujourd'hui, la conditionnalité (base minimale d'attentions environnementales dans la gestion d'une exploitation agricole) est vue par l'Europe et par le monde agricole en général comme un dédommagement, une compensation pour services rendus et non comme une rémunération pour un service de qualité. Pour certains, parler de rémunération risque d'affaiblir la conditionnalité, voire de faire disparaître la base légale des avancées environnementales obtenues dans le domaine agricole. Pour d'autres, mettre en avant les services environnementaux rendus par l'agriculteur équivaldrait à minimiser (encore plus) le rôle essentiel de production de celui-ci.

Responsabilités sociétales collectives face aux questions environnementales

L'enjeu majeur du secteur agricole actuel est de répondre à l'urgence alimentaire tout en assurant la pérennité des moyens de production (la terre, l'eau, la biodiversité,...). Dans cette perspective, l'agriculture doit concilier performance économique et efficacité écologique.

De façon générale, la conditionnalité ne constitue pas aujourd'hui une

incitation à la production d'externalités positives, mais plutôt un moyen de limiter les externalités négatives de la production agricole. Il faudra sans doute demain que l'intervention publique valorise la production d'externalités positives. L'enjeu ? C'est la revalorisation du rôle et du métier d'agriculteur comme producteur, acteur environnemental et surtout partenaire de la société. Cela implique un véritable renversement du mode de pensée, où l'intervention publique n'aura plus pour but de compenser un surcoût, un manque à gagner par rapport à des coûts de

Envie d'en savoir plus sur les biens publics ?

- Actes complets du séminaire international « Gestion des Biens publics environnementaux : quelles politiques mettre en œuvre ? », glossaires, présentation d'expériences,... sur le site www.reseau-pwdr.be (rubrique Centre de Ressources).
- Biens publics, relations agriculture et environnement, prospective,... Les travaux de l'Institut National de Recherches agronomiques sont téléchargeables sur www.inra.fr
- Biens publics et intervention publique dans l'agriculture. Les actes du séminaire organisé en décembre 2010 par le Réseau européen de Développement rural ainsi que les documents du groupe de travail européen sont en ligne sur <http://enrd.ec.europa.eu>



Séminaire international des 18 et 19 novembre 2010.

production, mais plutôt la rémunération d'un service. Le dispositif doit être rendu financièrement attractif et incitatif.

Voilà pourquoi la réflexion doit également être élargie aux modes alternatifs de rémunération. Rémunérer les services fournis par les écosystèmes nécessite notamment de traiter des questions comme les unités utilisées pour mesurer ces services, leur additionnalité, les risques de déplacement des atteintes à l'environnement, l'observance et le contrôle

des engagements pris, ou encore la pérennité des services fournis.

C'est donc un vaste chantier qui s'ouvre aujourd'hui : la prise en compte – et pourquoi pas la rémunération – des services environnementaux rendus par l'agriculture, la sylviculture et les entreprises nécessite le développement de nouveaux mécanismes, de nouveaux contrats appropriés, notamment en termes de durée, utilisables par toutes les catégories d'acteurs concernés. Des exemples d'instruments créés à cet effet existent (bail/contrat environnemental,

easements/servitudes, crédits d'impôt, marché de crédit).

Le principe de la rémunération des biens publics et des services environnementaux et ruraux fournis par les agriculteurs comme le propose notamment le World Wildlife Fund (WWF) pourra-il être retenu demain ? La société consent-elle à payer pour ce type de services ?

Le débat est ouvert et nourrira plus que certainement la forme que prendra la prochaine PAC.



Séminaire international des 18 et 19 novembre 2010.

Public goods and public intervention in agriculture



Les politiques de Développement rural jouent un rôle essentiel dans la fourniture des biens publics en milieu rural. Par exemple, en mettant à disposition des incitants à l'action environnementale, en construisant un important capital matériel et humain, et, en mobilisant les talents et l'énergie des acteurs locaux. Une brochure, créée par le Groupe de Travail thématique « Biens publics » du Réseau européen de Développement rural, met en avant ces trois thématiques. Elle tente d'aller au plus profond de la question : comment la politique de développement rural peut-elle servir l'intérêt public en milieu rural. Une vingtaine d'experts européens, d'horizons divers, a mis sur la table et expliqué de quelle manière, par quels mécanismes, via quelles structures locales, la politique de Développement rural soutient effectivement une agriculture durable, une saine gestion des ressources naturelles et des paysages, ainsi que la viabilité des zones rurales. Après avoir abordé diverses questions telles que la définition des biens publics, les pratiques agricoles fournisseuses de biens publics, la nécessité d'incitants ou encore comment la politique de Développement rural répond à ce nouvel enjeu, la brochure développe quelques facteurs clefs de succès et fournit des cas d'étude. Parmi les facteurs de succès, on pointera le design des mesures et leur adéquation avec les besoins du terrain, la nécessité d'adapter la formation des agriculteurs et acteurs locaux, ainsi que la mise en place d'un système d'évaluation et de gestion des actions. Finalement, le succès tient aussi à la mobilisation de toutes les parties prenantes dans la construction de la démarche et surtout à la réalisation d'actions tangibles, ayant un réel impact sur l'économie locale et la vitalité des zones rurales.

Téléchargez la brochure sur le site <http://enrd.ec.europa.eu>.

L'agriculture multifonctionnelle comme solution d'avenir

L'agriculture participe à la production de nombreux biens publics environnementaux comme par exemple les paysages et la préservation des patrimoines agricoles, la disponibilité et la qualité des eaux souterraines et de surface, la résilience face aux ruissellements et aux inondations, la biodiversité des terres agricoles,...

Ce rôle est progressivement reconnu, à plus forte raison quand l'agriculture se fait « multifonctionnelle ». Un paiement en contrepartie de ces multiples contributions est de plus en plus à l'ordre du jour. Ainsi, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales (MAE), la proposition (FAO) de Paiements de Services environnementaux, posent clairement la question des contributions de l'agriculture dans la préservation des services environnementaux et leurs rétributions, en lien avec les territoires.

Ça s'est dit dans l'atelier...

L'atelier « Agriculture multifonctionnelle » du séminaire international a mis en avant l'adéquation entre de nouveaux modèles d'agriculture durable et la gestion des biens publics environnementaux : par exemple, modifier les modes d'élevage en termes d'alimentation et de pâturage influence

directement le paysage, la qualité des eaux et des ressources naturelles. S'encadrer dans des modes de production différents, recréer du lien avec le territoire rural environnant mais aussi urbain replace l'agriculture au centre des enjeux de société : loisirs de proximité, vente de produits régionaux et de saison, gestion des paysages, accueil de publics fragilisés, gestion des paysages, ... L'enjeu majeur auquel répond l'agriculture multifonctionnelle est, par le développement d'une nouvelle forme d'entrepreneuriat rural, de sortir d'une chaîne industrielle qui ne rémunère pas l'agriculteur. Il s'agit de réinventer les bases de l'agriculture.

Les participants ont tiré les premiers enseignements :

- la nécessaire sensibilisation des différentes parties prenantes à leur rôle dans la préservation des écosystèmes et la gestion des biens publics, sans pour autant charger la barque des contraintes réglementaires et légales;
- les liens forts entre multifonctionnalité et biens publics environnementaux et sociaux;
- le travail de coordination nécessaire entre des services techniques, les institutions et le terrain autour de

problématiques telles que la lutte contre l'érosion et les inondations, la conservation des eaux et des sols, la gestion des paysages, ...;

- l'intérêt de disposer d'une échelle territoriale pertinente dans la mise en place de MAE (un bassin versant, par exemple) ;
- l'efficacité accrue lorsque les mesures de gestion et protection sont mises en œuvre de manière volontariste et territorialisée (effet de levier, boule de neige) ;
- la nécessité d'identifier et de valoriser les services que le secteur agricole rend à la société ;
- l'intérêt de disposer d'un recueil de bonnes pratiques individuelles et collectives.

Plus globalement, l'atelier et les visites de terrain (voir les actes sur www.reseau-pwdr.be) ont permis d'évaluer l'état de la question des biens publics environnementaux en Europe et en Wallonie. L'approche par les biens publics/services écosystémiques constitue bien une approche novatrice. Il reste néanmoins des questions de fonds initiales que le forum n'a pu qu'effleurer et qu'il conviendra de creuser dans un avenir proche, comme par exemple développer une meilleure caractérisation des biens publics et de la contribution de l'agriculture à ceux-ci. Quels types de Paiements de Services environnementaux mettre en place demain ? Comment ?

Dans le cadre de la mise en place d'une agriculture alternative et raisonnée, plusieurs stratégies sont envisageables. Les exemples très différents de BurrenLIFE, en Irlande, et de Graine de vie, à Nethen, montrent que les pratiques agricoles doivent prendre en compte un environnement élargi dans un cadre multifonctionnel.



Le projet BurrenLIFE : agriculture durable et préservation des services environnementaux d'une zone européenne particulière (Irlande)



15 kilomètres de murets de pierre restaurés.

Au nord-ouest du comté irlandais de Clare, le plateau karstique du Burren s'étend sur 250 kilomètres carrés de paysages d'une biodiversité remarquable. Mais le Burren, c'est surtout 5 500 ans d'agriculture et d'élevage extensif particulièrement intégrés au milieu naturel et ayant contribué à son enrichissement. Cependant, si l'agriculture traditionnelle n'est plus envisageable aujourd'hui, les techniques modernes ne sont pas toujours adaptées à cet environnement spécifique. Un déséquilibre croissant dans l'activité agricole des hautes zones rocheuses et des plaines plus fertiles a été constaté. L'intensification de l'activité dans les plaines entraîne des inquiétudes pour la qualité de l'eau, tandis que dans les hautes zones de pâturages abandonnés, les broussailles gagnent du terrain.

Le projet BurrenLIFE s'est donc mis en place sous forme de recherches menées pendant cinq ans sur vingt fermes (2 500 hectares), et a été un succès important. La superficie des zones de pâturage a ainsi augmenté de 25%, 15 kilomètres de murets de pierre et

55 kilomètres de sentiers d'accès pour les animaux ont été restaurés.

Un changement du régime alimentaire du bétail a également contribué à faire reculer l'alimentation par ensilage de 60%, en permettant de contenir le sous-pâturage et donc le développement des broussailles.

Large soutien de la communauté agricole

Un point important du projet a été de démontrer aux agriculteurs que leur bétail ne subissait pas de nuisances à la suite de ces changements. Le programme a aussi prouvé qu'il contribuait à la biodiversité et améliorait la qualité de l'eau. Les citoyens interrogés ont déclaré être prêts à payer pour des biens environnementaux (paysages, biodiversité) dont les agriculteurs du Burren sont producteurs, ce qui compenserait le fonctionnement à perte de ces derniers.

Enfin, il est apparu que le projet et ses retombées bénéficiaient à 88% d'un

soutien généralisé dans la communauté agricole.

Le projet de recherche développé par BurrenLIFE a donc donné lieu à la mise en place du programme Burren Farming for Conservation Programme (BFCP, Programme du Burren pour la préservation agricole), adopté conjointement par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Environnement en 2009 comme modèle de meilleure pratique pour la conservation du paysage en Irlande.

Le budget annuel pour ce programme de trois ans est d'un million d'euros et concerne une centaine d'agriculteurs, qui peuvent recevoir jusqu'à 15 mille euros. Ces versements s'effectuent contre les prestations telles que la protection des terres Natura 2000, la valorisation du capital environnemental (restauration des murs, des sentiers, élimination des broussailles, approvisionnement en eau) et la contribution au maintien de la biodiversité (rémunération en fonction de la qualité écologique des prairies).



Dans les quinze jours suivant le lancement du BFCP, trois cent cinquante agriculteurs avaient déjà introduit une demande de participation, augurant d'un fort succès pour le nouveau programme.

Plus d'infos sur : www.burrenlife.com



Démonstration de matériel de traction animale par Hermann Pirmez.

La réorientation radicale de l'agriculture traditionnelle (Wallonie)

Plus près d'ici, à Nethen, dans le Brabant wallon, l'objectif avoué du projet Graines de vie est d'être une vitrine de ce que pourrait être une ferme modèle dans une vingtaine d'années.

L'idée est née il y a cinq ans de la volonté de quelques personnes de développer un potager collectif autour de la culture biologique et de la mise en œuvre de la culture des fleurs, de l'aménagement des mares ou de l'apiculture.

Le fil conducteur de ce projet est la permaculture. Cette approche spécifique prône la mise en place de sociétés humaines écologiquement soutenables, socialement équitables et économiquement viables. Quatre principes éthiques complémentaires fondent la permaculture : le respect de la terre, la distribution équitable des surplus, la création d'abondance et le respect de l'humain. Dans ce cadre, plusieurs pratiques sont développées sur les 50 hectares du domaine.

Le respect de la terre passe par la pratique culturale (cultures sur butte, traction animale), mais aussi par la prise en compte de la globalité du domaine agricole. L'objectif est de créer un domaine durable et autonome en intrants : un essai d'enrichissement des sols en bois raméal fragmenté (BRF) a

été conduit sur des terres conçues comme « vivantes », respectées par la culture bio et équilibrées grâce à l'agroforesterie.

Une commercialisation alternative

La maîtrise d'une commercialisation voulue *alternative* est également importante pour le domaine. C'est dans ce cadre qu'une redistribution équitable des surplus peut être mise en place.

Les céréales sont commercialisées par la coopérative Agribio, qui développe un projet de boulangerie artisanale bio. Les légumes se dirigent vers les halles relais, espaces de transformation partagés par plusieurs producteurs locaux, et vers les Groupements d'Achat solidaire pour une Agriculture paysanne (GASAP).

Le principe de création d'abondance n'est lui envisageable qu'en créant des écosystèmes stables et productifs inspirés des modèles forestiers. Permaculture et agroforesterie prennent ici tout leur sens. Il s'agit d'une réorientation radicale de l'agriculture traditionnelle. Un projet de *forêt comestible* est à l'étude et vise à greffer sur des essences locales bien implantées des espèces végétales

comestibles comme des pêchers, des oliviers ou des châtaigniers.

Pour Graines de vie, l'aspect social est également important, dans le cadre d'un respect de l'humain prôné au même titre que celui de la terre. Le projet de maraîchage et d'agroforesterie s'accompagne donc de la création d'emplois stables. Les salariés ont vocation à être intégrés dans le développement du projet, et les conditions de travail sont prises en compte dans l'esprit de la permaculture : le projet Ferme comportera ainsi des locaux de détente, de ressources et d'accueil. Un centre de formation en maraîchage et traction animale est également envisagé, la volonté de Graines de vie étant d'encourager autant que possible tout projet semblable au sien qui pourrait se développer dans les régions limitrophes.

Plus d'infos sur : <http://www.graines-devie-grez-doiceau.be/>

Retrouvez, dans les actes, des explications complètes sur : l'Eemlandhoeve (NL), l'agroforesterie au Pays des Condruces, la visite d'un bassin versant à Chaumont-Gistoux avec la collaboration de GISER, Greenotec et le GIREA, les activités du Contrat Rivière Dyle-Gette, les exploitations de René Ladouce et de la famille Beguin.

Les entreprises participent au développement des écosystèmes

Les entreprises sont sensibles à la question des services écosystémiques si elles veulent se développer durablement. D'abord du fait de l'augmentation des réglementations en la matière, mais aussi parce que la protection de la biodiversité et des écosystèmes devient la deuxième préoccupation environnementale après le changement climatique. L'implantation de zones d'activités ou d'entreprises en milieu rural a un impact sur les écosystèmes ruraux : épuration des eaux, consommation énergétique, mobilité, dimension paysagère, consommation d'espace agricole, ... Elle peut également avoir un lien fort avec le territoire en matière de production d'énergie ou de biens à partir des ressources locales, d'utilisation de matériaux locaux, de production de biens publics environnementaux, ... et ainsi favoriser la diversification de l'économie rurale.

Les entreprises et leurs fédérations intègrent petit à petit ces enjeux dans leurs préoccupations stratégiques : conseil en environnement, plateforme européenne sur les entreprises et la biodiversité, création de réseaux et espaces de dialogue entreprises-scientifiques, mise en œuvre de méthodes telles que EMAS ou l'Analyse des Cycles de vie, ...

Ça s'est dit dans l'atelier...

Les premiers enseignements sont que des entreprises wallonnes démontrent leur capacité à intégrer dans leur stratégie la gestion des biens publics environnementaux, au-delà des obligations légales. Un débat s'est engagé sur la plus grande efficacité d'une politique de normes plutôt qu'une démarche volontaire. Une démarche volontaire peut mener à des résultats très intéressants, et il n'est pas nécessaire de passer par

des contraintes pour arriver à des résultats. Mais il peut être utile d'agir sur les normes de produits plutôt que de se focaliser sur un zoning ou une entreprise isolée. Les responsabilités sont aussi chez les citoyens et les acteurs publics.

Parmi les pistes à suivre :

- nécessité de développer des outils permettant d'intégrer cette réflexion au sein des entreprises : outils comptables, modalités de compensation, ... ;
- promouvoir les démarches favorisant le passage d'une logique de respect des normes à une logique de véritable gestion des biens publics environnementaux ;
- travail d'identification et de valorisation nécessaire des services écosystémiques que les entreprises peuvent rendre à la collectivité ;
- importance d'une approche transversale pour piloter et accompagner les démarches (rôle que peut jouer une association d'entreprises), mais aussi de la concertation avec les parties prenantes et d'un accompagnement par des politiques publiques ;
- les expériences citées ne sont reproductibles que s'il est démontré un lien fort entre l'activité et la biodiversité et les services écosystémiques. La définition de ce lien est donc importante et une étape essentielle de la démarche ;
- la responsabilité sociétale et éthique des entreprises est une motivation pour les grandes entreprises qui veulent soigner leur image de marque. Elles disposent de moyens pour le faire. Dans les PME et TPE, la motivation peut être

différente, mais les efforts sont plus conséquents par manque de ressources humaines, techniques ou financières ;

- des critères de biodiversité sont à intégrer dans toutes les activités économiques. Mais il y a d'autres activités plus indirectement liées aux écosystèmes à qui il faudrait donner des outils de comptabilité environnementale très pratiques. Même une activité de type bancaire doit aborder ce genre d'indicateur ;
- importance du rôle des animateurs de territoire dans le lien entre entreprises, territoire et gestion des biens publics environnementaux ;
- en Wallonie, le permis d'environnement est un outil très pratique pour aider l'entreprise à mesurer son impact sur l'environnement. Il n'est pas nécessaire d'inventer de nouveaux outils.



La logique de protection des biens publics environnementaux que les sociétés Carmeuse et Nestlé-Waters ont mis en place en Belgique et en France montre que, en concertation avec les acteurs locaux, il est envisageable de développer ces biens publics au-delà de la simple protection de la nature.

Carmeuse : Intégration de la production dans un système de management de l'environnement (Wallonie)



Visite de la carrière de Moha (Carmeuse).

L'entreprise belge Carmeuse produit de la chaux depuis 150 ans et exploite aujourd'hui 90 sites en Europe et en Amérique du Nord. En Wallonie, ce sont aujourd'hui cinq sites carriers qui sont en exploitation, dont la carrière de Moha qui s'étend sur 180 hectares. 90 hectares y sont aujourd'hui réhabilités ou en passe de l'être. Cette réhabilitation est le fruit d'une gestion environnementale basée sur la norme ISO 14001.

L'exploitation de la pierre dans des carrières étendues bouleverse évidemment le milieu naturel pendant et après l'exploitation, et engendre une modification de l'écosystème existant. Cependant, ce changement est souvent favorable à la biodiversité. Des espèces pionnières apparaissent ainsi sur la pierre mise à nue ou autour des plans d'eau créés pour la décantation du calcaire extrait.

Pendant l'exploitation, Carmeuse essaie de maintenir et de protéger cette biodiversité nouvelle. Par exemple, les éboulis et les pierriers sont les lieux de prédilection du rare criquet à ailes bleues. Autre espèce emblématique, le hibou grand-duc

niche dans plusieurs fronts de carrières. Quand les ouvriers localisent un site de nidification, la zone est laissée à l'écart de l'exploitation pendant la durée de la couvaison. « *Sur tous les sites, les employés sont très impliqués et très attentifs, ce sont un peu leurs oiseaux* », explique Monique Van Den Bulcke, directrice des relations extérieures de Carmeuse. Sur le site de Frasnes-les-Couvins, ce sont les rares hirondelles de rivage qui profitent des parois verticales d'un stock de calcaire broyé. Tous les ans, Carmeuse réaménage la falaise pour favoriser le retour de ces oiseaux migrateurs.

L'importance des plans d'eau

L'implantation de cette nouvelle biodiversité a souvent pour cœur la présence de bassins hydrauliques. Quand ils sont en activité, ils servent de repaires pour les canards, et de lieux de halte pour les échassiers au cours de leur migration. À Moha, l'ancien bassin de décantation est aujourd'hui un étang stable et définitif, ceinturé de phragmites et de joncs, véritable refuge pour les oiseaux. À Seilles, la réserve naturelle de Sclaigneau est implantée elle aussi sur un ancien bassin de décantation.

Au-delà du respect de la nature, « *Carmeuse prend également en compte le bien-être des riverains* », souligne Monique Van Den Bulcke. Dans le cadre des relations locales, des comités d'accompagnement de riverains ont donc été initiés pour chaque site. À Seilles par exemple, une butte tampon a été créée et arborée pour délimiter la zone de la carrière de la zone habitée. Elle est entretenue par Carmeuse et sert de parc pour les habitants. Les sites sont également étudiés pour l'isolation du bruit et de la poussière.



Visite de la carrière de Moha (Carmeuse).



Des pratiques qui favorisent le retour d'espèces menacées.

DR

Protection de la source Vittel dans les Vosges (France)

« Cette politique de gestion environnementale est coûteuse, mais fait partie de la vision de la société promue par Carmeuse », indique Monique Van Den Bulcke. C'est également un bon thème de communication qui n'est pas sans retombées positives sur l'image de l'entreprise. Nestlé-Waters France l'a bien compris et met en avant le prix « Entreprises et Environnement » que la société a obtenu en 2010 dans la catégorie « meilleure démarche de gestion de site en matière de biodiversité ».

Depuis plus de vingt ans, en effet, des mesures de protection environnementale sont en place dans les Vosges pour préserver la qualité de l'eau minérale naturelle Vittel. À la fin des années 1980, la politique de protection environnementale est initiée par Agrivair, filiale de Nestlé-Waters France, en charge de la protection de la source. Cette politique avait pour objectif premier de protéger la source en limitant les impacts de l'activité humaine, et notamment agricole, sur la qualité de l'eau. Ces mesures ont permis par la suite le développement d'une biodiversité importante, mais surtout de faire évoluer les pratiques et les comportements avec une véritable politique

« zéro pesticide » sur 10 mille hectares et onze communes.

Approche concertée avec les acteurs locaux

La réussite de cette politique de protection s'appuie sur une approche scientifique pluridisciplinaire, mais surtout sur une concertation avec les acteurs locaux, dont les agriculteurs et industriels, les collectivités et administrations locales, et les résidents. Cette approche a permis de concilier la protection de la source et le développement économique local, tout en maintenant un revenu agricole élevé et des agrosystèmes en bon état. En effet, la richesse en espèces, peuplements et habitats de ce territoire agricole permet une réaction efficace au développement des nuisibles, sans recours à des traitements chimiques qui seraient incompatibles avec la préservation de la source et des écosystèmes environnants. L'exemple des relations équilibrées entre les oiseaux et les petits mammifères montre que la régulation est possible sans recours à des traitements quand le milieu est varié (haies, bosquets, prés) et débarrassé de substances nocives pour les prédateurs supérieurs.

La mutation du territoire est perceptible en termes de nombre d'espèces par unité de surface : la biodiversité a été améliorée, notamment à travers l'arrêt des intrants et la plantation de 40 kilomètres de haies. Les peuplements d'oiseaux des milieux semi-bocagers ont été développés entre 1995 et 2001. C'est le cas des couples de pie grièche grise et de huppe fasciée, deux espèces particulièrement menacées en France et en Europe. Enfin, des suivis entomologiques ont recensé de nombreux insectes, dont les papillons cuivrés des marais et damiers de la sucrose, des espèces protégées en France et dans l'Union européenne.

L'expérience acquise dans les Vosges ou en Wallonie peut amener aujourd'hui les entreprises à évoluer d'une logique de protection de la nature à une véritable prise en compte des interactions avec celle-ci. Un modèle de gestion durable d'un bassin d'activité, où préservation de la biodiversité et dynamisme économique sont compatibles.

Retrouvez, dans les actes, des explications complètes sur : la gestion environnementale du Parc d'activités de Sars et Rosières (FR), la visite de la carrière de Moha (Carmeuse) et l'entreprise ECOSEM SPRL.

La multifonctionnalité, l'avenir de la forêt

La prise en compte des services rendus par la forêt ouvre de nouvelles perspectives et demande de réfléchir à de nouveaux modes de gestion des espaces forestiers. Le forum proposé a tenté de montrer comment une gestion innovante et raisonnée en fonction des différents rôles de la forêt peut apporter des plus-values certaines aux propriétaires (qu'ils soient privés ou publics) et aux usagers. En ce sens, la mise en place de Paiements pour les Services environnementaux contribue à la gestion durable des forêts.

Ça s'est dit dans l'atelier...

Les premiers enseignements sont :

- des propriétaires privés/gestionnaires de forêt (dé)montrent qu'ils ont intégré toute la réflexion liée à la multifonctionnalité de la forêt en vue d'une gestion durable ;
- les contraintes législatives et du bail à ferme freinent la gestion des biens publics environnementaux de manière concertée et dynamique ;

- les conflits d'usage sont un frein évident à la gestion multifonctionnelle et a fortiori un frein à l'ouverture des forêts au public ;
- il est difficile de mettre en œuvre une gestion multifonctionnelle cohérente à l'échelle d'un massif, à cause du morcellement, de la fragmentation des propriétés privées qui rend la gestion multifonctionnelle difficile voire impossible ;
- il faut valoriser des exemples de gestion collaborative des propriétés forestières comme levier positif de gestion durable et multifonctionnelle des forêts (ex. des bosgroepen flamands) ;
- la rentabilité économique des projets reste à démontrer : la valeur récréative des forêts wallonnes a été estimée et constituerait sur la base du consentement à payer, un revenu certain pour le gestionnaire, mais concrètement quel système de paiement mettre en place ?

En Suède, l'approche de la multifonctionnalité des forêts est spontanée, naturelle (tourisme, chasse familiale, cueillette ouverte à tous...), dans la droite ligne des traditions qui n'ont pas dû être cadrées ou cantonnées. La même conclusion semble s'appliquer en Espagne avec le système des *dehesas* (agro-sylvo-pastoralisme). Certaines régions semblent donc être plus familières que d'autres à une approche multifonctionnelle de la forêt.

La gestion de forêts multi-usages oblige à tenir compte des différents usagers, dont certains ne sont pas très informés des contraintes ou opportunités de cette gestion. Il y a un gros travail pédagogique à mener pour lequel les forestiers ne sont pas encore prêts ou ne sont pas formés.

Les fonctions sociales de la forêt peuvent réduire les revenus forestiers (cas du bois de Lauzelle). En effet l'ouverture de la forêt au public a entraîné la suppression de la chasse, a nécessité l'emploi d'1,5 temps plein pour 200 hectares (plus d'entretien), a engendré des travaux de protection, et a parfois suscité des difficultés nouvelles pour réaliser les travaux sanitaires et d'exploitation (le public voit d'un très mauvais œil que des arbres soient coupés, alors que ces travaux relèvent des tâches habituelles du gestionnaire). Or il n'existe pas pour le moment de système d'aide qui viennent compenser la perte financière liée à l'ouverture de la forêt au public. Le gestionnaire doit trouver des financements ou fonctionner sur fonds propres. Il manque des guides, des outils pour mesurer ces aspects (coûts/bénéfices) et trouver des alternatives. La mise en place de paiements pour les services environnementaux serait une alternative.



Atelier « forêt multifonctionnelle ».



Atelier Forêt multifonctionnelle.

D'un autre côté, les débouchés économiques liés à la diversification des activités en forêt ne sont pas toujours ceux auxquels on aurait pensé ! Certaines pistes intéressantes doivent donc être approfondies.

En forêt, il est habituel de laisser une mise à blanc en repos deux à trois ans avant replantation pour réduire les problèmes phytosanitaires et laisser le sol récupérer (compaction par machine, humification et minéralisation de la matière organique). La solution habituelle à l'envahissement qui en résulte est l'utilisation de machines, mais une autre option peut être envisagée : la pâture d'espèces animales robustes comme les ânes ou les moutons. Malheureusement, cette solution n'est pas autorisée à priori par le code forestier. Le cadre législatif belge (ou d'autres États membres) restreint les possibilités d'usages multiples et concomitants de la forêt, dont certaines pratiques d'agro-sylvopastoralisme.

En Belgique, le plan de secteur empêche toute activité agricole en forêt, y compris le pacage. Toutefois, le recours à du bétail pourrait être autorisé à titre transitoire par le Département de la Nature et des Forêts, en vue de permettre le nettoyage de la végétation avec plantation (comme c'est le cas dans cer-

taines réserves naturelles : pelouse calcaire, fagne,...). On constate souvent que des activités complémentaires d'agro-foresterie doivent être décalées dans l'espace et parfois dans le temps (récolte de fougères ou de bois raméal fragmenté pour pailler l'horticulture, tourisme rural en ferme et jamais en forêt,...).

Approche participative et gestion durable des forêts : visite du Zuiderkempens Bosgroep en Flandre.

Fin septembre, Valbois et la Province de Luxembourg organisaient une visite du Zuiderkempens Bosgroep (Groupement forestier en Campine du Sud). L'objectif de cette visite était de mieux découvrir le concept et le fonctionnement des bosgroepen flamands, concept pour le moins innovant et nouveau : le bosgroep soutient, stimule et implique les propriétaires dans une gestion collaborative et durable des massifs forestiers. Ainsi un véritable partenariat « gagnant-gagnant » est mis en place et le bosgroep sert de plateforme pour le partage d'expérience, le conseil et l'expertise. L'approche participative est primordiale pour fédérer les propriétaires et les usagers de la forêt autour d'une vision commune.

La dimension multifonctionnelle de la forêt est le pilier de réflexion pour Jan Seynaeve (coordinateur du bosgroep) : «La multifonctionnalité a toujours constitué pour nous le cadre de la gestion forestière. Elle se décline selon trois axes : l'économie, la fonction récréative et bien sûr l'écologie». Une fiche ressource « Bosgroepen » est téléchargeable sur le site www.reseau-pwdr.be.

Propriété forestière et rôle multifonctionnel de la forêt (Espagne)



L'utilisation durable de la forêt dépend directement des revenus qu'elle est capable de générer et qui permettent aux sylviculteurs de mettre en place les principes nécessaires pour assurer un développement raisonné. Le rôle multifonctionnel des espaces forestiers prend ici tout son sens. En Espagne, la dehesa est un écosystème qui répond précisément à cette nécessité. En Wallonie, la société Forest Life tente aussi de diversifier ses productions.

« La nécessité d'avoir plus de revenus en exploitant la forêt a poussé les sylviculteurs à considérer le rôle multifonctionnel de cette dernière », explique Pablo Almarcha Bethencourt, consultant technique à la COSE (voir encadré). En Espagne, plus de la moitié du territoire est couvert de forêts, ce qui représente 28 millions d'hectares. L'un de ses aspects, typiquement méditerranéen, est l'existence de 20 mille kilomètres carrés de *dehesa*, paysage majoritaire dans le Sud-Ouest de la péninsule, et souvent divisé entre grands domaines privés.

C'est un système anthropique d'usage et de gestion de la terre basé surtout

sur l'exploitation en élevage extensif d'une superficie de pâtures plantées d'arbres clairsemés, souvent des chênes verts (*Quercus ilex*) et des chênes liège (*Quercus suber*).

Système multifonctionnel par essence qui permet un usage durable du territoire, un paysage équilibré et une biodiversité maintenue, la *dehesa* produit des biens commerciaux et environnementaux. D'un point de vue économique, elle est surtout utilisée pour l'élevage extensif, les animaux pâturant les herbes, les feuilles et les glands. Elle permet aussi la production de liège, de bois de chauffage, de charbon de bois, de miel et de fourrage en cycles de rotation longs. En plus de ces productions économiques, l'écosystème procure des bénéfices environnementaux qui intéressent le public et les décideurs politiques : maintien de la biodiversité, stockage du carbone, usages privés de promenade et environnement paysager préservé.

Système de basse intensité

Dans l'écosystème *dehesa*, les arbres pompent les nutriments pour fertiliser

La Confédération des Organisations des Sylviculteurs d'Espagne (COSE)

67% de la forêt espagnole appartient à des propriétaires privés. Ces derniers peuvent se regrouper au sein de la Confédération des Organisations des Sylviculteurs d'Espagne (COSE), qui leur apporte une représentation nationale auprès du gouvernement et des agents économiques, une représentation européenne et internationale, et un renforcement de la coopération interprofessionnelle dans les industries de production de bois et de liège.

La COSE est également très impliquée dans le domaine du développement durable et s'intéresse notamment à promouvoir la certification de sylviculture durable, la correcte mise en valeur du réseau Natura 2000, le maintien des forêts comme puits de carbone et le développement d'énergie renouvelable issue de la biomasse forestière.

les pâturages, les cultures et les buissons. Les troupeaux contribuent à la régulation de la biomasse et recyclent les nutriments, les gardant près du sol, disponibles pour les plantes. « C'est un excellent exemple du rôle multifonctionnel des forêts, qui combine la sylviculture, l'agriculture et l'élevage dans un système d'utilisations diversifiées de basse intensité et préservant la biodiversité de cet écosystème mis en place par l'homme », conclut Pablo Almarcha Bethencourt.



Forest Life : une forêt privée multifonctionnelle (Wallonie)

Cette approche multifonctionnelle est également l'objectif de la société Forest Life à Sart-Bernard, au Sud de Namur. À la tête de 50 hectares de forêt et de 20 hectares de terres agricoles qui ont fait l'objet d'un héritage de famille, les nouveaux propriétaires voulaient éviter le morcellement et conserver l'esprit de famille. En 2006, ils créent Forest Life pour développer ensemble une gestion cohérente de cet espace agroforestier dans une optique de gestion durable, multifonctionnelle et patrimoniale.

La difficulté majeure de la nouvelle société a été de satisfaire les objectifs de chacun en trouvant les bonnes orientations. Le site remplit les fonctions économiques classiques de production de bois d'œuvre et de chauffage, mais également des services environnementaux (zone de conservation de la biodiversité et de stockage de carbone). Les propriétaires ont également voulu en faire un outil pédagogique : la forêt est une source d'observation, d'apprentissage, d'essai et d'expérience. Elle est également un espace de plaisir et de découverte réservée à l'usage privé

mais également public lors d'événements ponctuels.

Pour concrétiser ces orientations, la société a fait appel en 2006 à un expert forestier pour identifier les zones à haute valeur biologique, les zones à améliorer et les espaces multifonctionnels. Par la suite, l'activité a consisté à la formation de terrain en activités forestières ou en maraîchage, et à planter des haies indigènes afin d'augmenter le nombre de « relais-refuges » sur le site. Une mare en zone forestière a également été creusée. Aujourd'hui, toute la zone agricole est en conversion biologique et fera place à la traction animale. Cette année cependant, « *le projet maraîchage est malheureusement compromis suite aux intempéries qui ont entraîné l'écroulement de la serre de 800 mètres carrés* », confie Emmanuel Desclée, l'un des propriétaires.

Sensibiliser le public

Au-delà de la volonté de maintenir un patrimoine non morcelé, les objectifs principaux de cette gestion sont principalement écosystémiques, et à l'échelle de toute la propriété. « *Notre objectif reste*

l'observation de la nature afin de mieux coopérer avec elle », explique Emmanuel Desclée. Des transitions douces entre la zone forestière et la zone agricole ont été aménagées, la capacité d'habitat de la faune et la flore a été augmentée, et l'évolution de la biodiversité sur le site est suivie de près.

Cette action de sensibilisation se déploie également vers le public. La société organise donc des visites guidées et accueille des mouvements de jeunesse, des formations ou des conférences. Le financement de l'entreprise est assuré par les fonds propres des propriétaires, les subsides « aide à l'agriculture biologique » et « haies indigènes », la vente de bois d'œuvre et de légumes et enfin la participation forfaitaire demandée lors de l'organisation de visites.

Retrouvez, dans les actes, des explications complètes sur : le projet LEADER Nature et aventure dans le Finnskogen (Suède), les Bosgroepen, le Bois de Lauzelle et la réflexion de Vabois RN en matière de valeur récréative de la forêt.

« Pour être heureux, l'homme a besoin de la nature »

Éric Lambin est professeur et travaille notamment sur les interactions entre l'homme et son environnement à l'Université catholique de Louvain et à l'université Stanford, en Californie. Son livre « Une Écologie du bonheur », publié en 2009 aux éditions du Pommier, tente de montrer que la nature est la voie du bonheur.

Pourquoi est-il nécessaire de maintenir l'intégrité des écosystèmes naturels pour assurer notre bonheur ?

De nombreuses études récentes montrent qu'un contact étroit avec la nature contribue au bonheur de l'homme moderne par un effet apaisant et de fascination douce. L'effet réconfortant de la nature sur l'esprit humain s'explique en partie par le patrimoine génétique de l'homme, qui reste influencé par ses racines dans la vie sauvage. Pendant 350 mille générations, nos ancêtres préhistoriques ont été sélectionnés sur base de leurs aptitudes à « lire » la nature, et en particulier à trouver de l'eau potable, à identifier des plantes comestibles, à suivre la piste des animaux et à trouver des refuges naturels à l'abri des dangers. Une co-évolution entre les gènes et la culture de ces chasseurs-cueilleurs aurait inscrit dans le patrimoine génétique humain un sens de la nature qui influencerait encore l'homme moderne.

Pourquoi les citoyens devraient-ils être prêts à payer pour la préservation et la mise en place de biens publics environnementaux ?

Pour être heureux, l'homme a besoin de la nature. Le rapport avec la nature est une source de réalisation de soi et il donne du sens à la vie. Préserver le monde naturel et sa diversité est donc dans l'intérêt profond des individus et de l'humanité. Une



perception positive de la nature et de ses bienfaits promeut l'adoption de comportements en accord avec un développement durable.

Comment mobiliser les citoyens ? En insistant sur l'augmentation de leur capital bonheur, ou en les sensibilisant à leur responsabilité envers les générations futures ?

Une fraction importante de la population pense que protéger la nature et s'engager sur une trajectoire de développement plus durable implique un renoncement à un certain degré de bien-être, un sacrifice inévitable pour retarder des catastrophes écologiques à venir. En réalité, il s'agit avant tout d'une voie pour trouver le bonheur, améliorer sa santé et garantir sa sécurité. Le rapport avec la nature est une source de réalisation de soi, il donne du sens à la vie et procure du bonheur. Diminuer notre empreinte écologique est aussi d'un impératif moral, car les effets les plus néfastes des changements environnementaux sur le bien-être se font essentiellement sentir dans les

régions les plus pauvres du monde, qui sont aussi les moins responsables de ces changements. Préserver la nature est donc à la fois dans l'intérêt personnel de chacun et dans l'intérêt anthropocentrique de l'homme. Un équilibre délicat doit être trouvé entre les objectifs du développement économique, de la préservation de l'environnement naturel et de l'amélioration du bien-être.



Quantifier et évaluer les services écosystémiques

Le projet belge *Valuation of Terrestrial Ecosystem Services (VOTES)*, lancé en 2010, a pour objectif l'évaluation des services écosystémiques et leur évolution probable. Quatre unités de recherche y participent : la Faculté de Géographie de l'Université de Namur, le Service d'étude en Géographie économique fondamentale et appliquée (Segefa) de l'Université de Liège, la Vrije Universiteit Brussels et l'Instituut voor Natuur en Boezonderzoek (INBO). Le projet est basé sur l'étude des communes périurbaines de Grez-Doiceau, Chaumont-Gistoux, Bierbeek et Oud-Heverlee.

Nicolas Dendoncker, professeur à la Faculté de Géographie de l'Université de Namur, et Corentin Fontaine, post-doctorant dans le même établissement, font partie de l'équipe de recherche.



Nicolas Dendoncker, professeur à la faculté de géographie de l'Université de Namur.



Corentin Fontaine, post-doctorant à la faculté de géographie de l'Université de Namur.

Quels sont les objectifs du projet VOTES ?

Nicolas Dendoncker : Nous appliquons une méthode d'évaluation des Services écosystémiques dans des communes de zone périurbaine à fort développement. Leur situation géographique implique un changement dans l'utilisation des sols, et notamment de la consommation d'espace. À priori, on assiste à un recul des services écosystémiques. Aujourd'hui, les aspects biophysiques que nous qualifions et quantifions ne sont pas pris en compte par les politiques d'aménagement du territoire.

Corentin Fontaine : Nous partons d'une situation initiale que nous évaluons, puis nous faisons le même exercice pour les situations futures probables. Il est donc possible de quantifier les gains ou les pertes de services écosystémiques. Nous voyons ainsi l'évolution en termes de problèmes environnementaux, l'aspect final étant d'intégrer les résultats dans les politiques futures.

Quelles sont les particularités de l'étude ?

N.D. : L'étude aborde les écosystèmes sous l'angle écologique, mais également sous les angles économique et social. Ces trois piliers du développement durable sont également importants.

Une autre particularité du projet est qu'il prend en compte les acteurs locaux, bourgmestres et habitants. C'est nouveau d'un point de vue méthodologique. Cette dimension participative donne plus d'impact à l'étude.

Quand on parle de services écosystémiques, peut-on tout quantifier ?

N.D. : Les services écosystémiques sont toujours quantifiables, mais pas forcément en euros ! La destruction d'un paysage par des travaux immobiliers peut avoir un coup économique mesurable, par exemple si la fréquentation touristique baisse, mais le coût environnemental est impossible à chiffrer. Comment pourrait-on évaluer la beauté d'un paysage ?

Doit-on rémunérer les acteurs qui contribuent à préserver les services écosystémiques ?

C.F. : La question se pose surtout pour les agriculteurs et les sylviculteurs ; ils sont les gestionnaires de la majorité de l'espace. On peut en effet compenser un manque à gagner : un agriculteur conservant une haie aidera la biodiversité mais compliquera l'exploitation de sa parcelle. Mais on ne peut pas rémunérer l'agriculteur qui stocke du carbone dans son sol, ou les acteurs qui préservent la qualité de l'air. Il faut surtout maintenir une qualité, une diversité de services disponibles, tout en empêchant les destructions.

Cellule d'Animation du Réseau wallon de Développement rural

Rue de Liège 83
4357 Limont (Belgique)
Tél./Fax: +32 19 54 60 51
Courriel: info@reseau-pwdr.be
Site web: www.reseau-pwdr.be

Notre équipe

Xavier Delmon: coordinateur de l'équipe, il a en charge les aspects de gestion quotidienne de la cellule. C'est également lui qui anime la Commission permanente.

Courriel: x.delmon@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 495 77 93 96

Emilie Bievez: plaque-tournante de l'information, elle s'occupe de la gestion administrative et logistique, ainsi que du Centre de Ressources.

Courriel: e.bievez@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 19 54 60 51

Cécile Schalembourg: elle assure la coordination de la communication en coopération avec Qwentes, et apporte un suivi aux GAL en matière de coopération.

Courriel: c.schalembourg@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 475 93 63 61

Larissa Delcourt: chef de projet communication chez Qwentes et responsable de la production des outils de communication visuelle.

Courriel: ldc@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 2 235 20 33

Maud Davadan: elle apporte son savoir-faire dans l'animation des groupes de travail (notamment agriculture et environnement).

Courriel: m.davadan@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 470 69 58 07

Daniel Burnotte, Daniel Wathelet et Benoit Delaite: ils apportent leur contribution en animation et expertise lors des événements du Réseau.

Courriel: info@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 19 54 60 51

Le numéro 9 de Ruralités est imprimé en 7500 exemplaires, distribués gratuitement au monde rural en Wallonie et en Europe.

Ont participé à la rédaction de ce numéro: Benoît Vignet, Tr@me SCRL, Qwentes-Kantor SA.

Éditeur responsable: Daniel Burnotte



Commission européenne



Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales.